

COVID-19 – Recommandations pour la levée des mesures d'isolement dans la population générale¹

28 avril 2020

Tableau en lien avec le document *Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires*²

Catégorie	Critères pour la levée de l'isolement
Cas confirmé symptomatique : <ul style="list-style-type: none"> par laboratoire ou par lien épidémiologique 	<ul style="list-style-type: none"> Période d'au moins 14 jours après le début de la maladie aiguë³; et Absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant la toux et l'anosmie qui peuvent persister); et Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétiques). <p>Ces critères s'appliquent aux personnes qui n'auront pas de test de confirmation de guérison, c'est-à-dire les cas isolés à domicile et les cas hospitalisés qui auraient leur congé avant la fin de leur période d'isolement.</p> <p>Les personnes hospitalisées qui retournent dans un milieu regroupant des personnes vulnérables (ex. : RPA, RI-RTF, CHSLD) devront être testées et isolées pendant 14 jours à leur retour dans leur milieu.</p>
Cas confirmé asymptomatique	<ul style="list-style-type: none"> Période de 14 jours après la date du prélèvement (si devient symptomatique : voir cas confirmé symptomatique).
Personne sous investigation (PSI)	<ul style="list-style-type: none"> Si le PCR est négatif, levée de l'isolement. Toutefois, si la personne est un contact à risque élevé ou modéré d'un cas confirmé, elle doit poursuivre son isolement jusqu'à 14 jours après la dernière exposition à risque. Si le PCR est positif ou si le diagnostic de COVID-19 ne peut être éliminé, suivre les consignes du cas confirmé symptomatique.
Contact à risque d'exposition élevé ou modéré asymptomatique d'un cas confirmé	<ul style="list-style-type: none"> Période d'au moins 14 jours après le dernier jour d'exposition à risque avec le cas. Si devient symptomatique et que prélèvement est indiqué (P2 à P6), voir PSI; sinon voir cas confirmé symptomatique.
Cas suspect⁴	<p>Si un prélèvement est indiqué (P2 à P6) voir PSI.</p> <p>Si non : appliquer les consignes du cas confirmé symptomatique.</p> <p>Si une autre cause est identifiée, compléter la période d'isolement comme contact.</p>
Contact domiciliaire asymptomatique d'un cas suspect	Pas d'isolement, autosurveillance des symptômes.

1 Pour les cas en milieu de soins et les travailleurs de la santé, se référer aux documents du CINQ.

2 <https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>.

3 Attendre 21 jours au lieu de 14 pour les patients ayant été hospitalisés aux soins intensifs, les patients intubés, les patients immunodéprimés (hospitalisés ou non). Pour les cas qui présentent des facteurs de vulnérabilité (ex. : âge, immunosuppression, maladie chronique), maintenir les mesures d'isolement jusqu'à la fin de la période d'isolement chez leurs contacts domiciliaires.

4 Cette définition s'applique aux **contacts** à risque élevé ou modéré d'un cas de COVID-19 (confirmé par laboratoire ou par lien épidémiologique), qui présentent les symptômes décrits dans le document *Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires* et qui ne rencontrent pas les critères d'un cas confirmé par lien épidémiologique. (<https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>).